



OFFICIALE
à rappeler dans toute correspondance

DOSSIER : N° PC 013 019 22 K0027

Déposé le : 25/05/2022

Demandeur : Monsieur RICHE Frédéric

Sur un terrain sis à : 5480 Route des Grande Terres

Références cadastrales : 19 CE 167 (1685m²)

du 7/10/2022 au 7/12/2022

M. RICHE Frédéric
188 BIS, Chemin des Avens
13330 La Barben

**OBJET : CERTIFICAT DE PERMIS TACITE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Le présent certificat confirme que M. RICHE Frédéric & Mme RICHE Sabrina sont titulaires d'un Permis de construire depuis le 25/07/2022 pour le projet ci-dessus référencé.

Conformément à l'article R.452-1 du code de l'urbanisme, les travaux de démolition ne peuvent être entrepris avant quinze jours après la date d'autorisation.

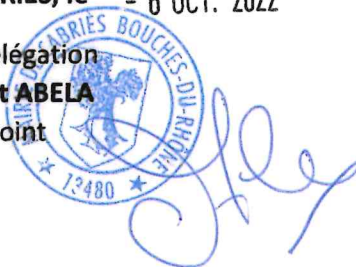
Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

A CABRIES, le - 6 OCT. 2022

Par délégation

Robert ABELA

1^{er} adjoint



INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

-DROITS DES TIERS : L'autorisation de réaliser des travaux est toujours acquise **sans préjudice du droit des tiers** (notamment obligations contractuelles ; servitudes de droit privé telles que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage ; règles contractuelles figurant au cahier des charges du lotissement ...) qu'il appartient au destinataire de l'autorisation de respecter.